



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une action du Plan Climat Air
Energie Territorial du Pays de
Lumbres approuvé le 9 Mars 2020

Propriétaire occupant
Propriétaire bailleur
(rayer la mention inutile)

N° de Dossier :

Date de dépôt :

Encart réservé à la CCPL

DEMANDE DE SUBVENTION

Madame, Monsieur,

Vous demandez à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, collectivité territoriale, une subvention pour améliorer votre logement. Nous vous remercions de lire attentivement les informations suivantes avant de remplir votre dossier.

Votre demande doit être adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres avant tout commencement des travaux. En effet, seuls les travaux commencés après le dépôt de la demande de subvention à la CCPL peuvent bénéficier de l'aide.

Une subvention n'est pas automatique, elle est attribuée en fonction de l'intérêt économique, technique et environnemental des travaux projetés et des crédits disponibles, sur la base d'un programme d'actions qui fixe les priorités d'intervention de la CCPL et les modalités financières d'attribution des aides. Un niveau de performance thermique du bâtiment après travaux est attendu, vous trouverez ces critères dans le dossier ci-joint et dans le règlement.

Pour être certain d'obtenir une subvention et en connaître le montant, vous devez attendre la notification de la décision de la CCPL.

Merci de ne rien oublier notamment de dater, de signer votre demande et de joindre l'ensemble des pièces justificatives demandées. Sinon, nous serions obligés de vous retourner votre dossier. Ce délai retarderait notre décision.

Préalablement à la constitution du dossier, il vous est demandé de prendre rendez-vous avec Jonathan VANCAEZEELE, Conseiller Info-Energie du Territoire (Tel : 03 74 18 22 15 - Port : 06 75 38 89 88), qui pourra vous apporter conseil sur les travaux à opérer dans votre habitation et sur la recevabilité de votre dossier. Il remettra également à la CCPL un avis sur votre dossier.

Je vous prie de croire en l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Le Président

Christian LEROY

IDENTITE DU DEMANDEUR DE LA SUBVENTION

M. Mme M. et Mme

Votre nom :

Votre prénom :

Votre adresse :

Bâtiment : Escalier : Etage : Porte :

Code Postal : Commune :

Tél : Mèl :

PRECISION SUR L'OCCUPATION DU LOGEMENT

Vous êtes :

propriétaire occupant propriétaire bailleur

Date de construction du logement :

DESCRIPTION DU LOGEMENT QUE VOUS VOULEZ AMELIORER

• Adresse de ce logement:

Bâtiment : Escalier : Etage : Porte :

Code Postal : Commune :

• Précisez l'année de l'achèvement du logement :

• Indiquer la consommation énergétique conventionnelle en kWh/m².an de votre logement
- avant travaux : - projetée après travaux :

TRAVAUX ENVISAGES

• Décrivez les travaux que vous voulez réaliser :

• Les travaux vont-ils être réalisés partiellement ou totalement dans le cadre du dispositif ?
Oui Non

VOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

Je soussigné(e), nom et prénom :

● certifie sur l'honneur que :

- ✓ les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts ;
- ✓ les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.
- ✓ les travaux faisant l'objet de la demande, s'il y a lieu, ont fait l'objet d'une demande de déclaration préalable, voire d'un permis de construire accordés

● m'engage à :

- ✓ aviser la Communauté de Communes du Pays de Lumbres par écrit, après le dépôt du dossier de toutes modifications qui pourraient être apportées au droit de propriété et aux conditions d'occupation du logement subventionné ;
- ✓ fournir le plan de financement des travaux incluant notamment les primes perçues en recette (CEE, Prime Energie...), l'ensemble des subventions perçues, aide de la CCPL comprise, ne devant pas excéder 80% du coût HT des travaux
- ✓ commencer les travaux dans le délai de 6 mois à compter de la notification de la subvention, à défaut la subvention accordée serait annulée ;
- ✓ faire réaliser les travaux, conformément au projet présenté, par des professionnels du bâtiment inscrits soit au registre du commerce, soit au répertoire des métiers et Reconnus Garants de l'Environnement (RGE);
- ✓ ne pas recourir à du travail clandestin ou dissimulé pour la réalisation des travaux ;
- ✓ permettre à la CCPL de visiter les lieux des travaux et à lui communiquer les justificatifs et documents nécessaires à l'exercice du contrôle ;
- ✓ reverser à la CCPL en cas de non-respect des engagements ci-dessus, le montant des subventions reçues ;
- ✓ fournir à l'issue des travaux l'ensemble des justificatifs demandés dans le règlement et la décision d'octroi de la subvention comme les factures acquittées, et également les justificatifs attestant du niveau attendu de performance énergétique des travaux réalisés (photos...).

● reconnais être informé que :

- ✓ la CCPL se réserve la possibilité de faire des contrôles à tout moment et que le non-respect des engagements ci-dessus entraîne l'annulation de l'aide et le reversement.
- ✓ toute fraude ou fausse déclaration à l'occasion du dépôt de la demande ou de toute autre démarche vis-à-vis de la CCPL entraîne le retrait ou le reversement de l'aide allouée, et pourra m'exposer, à titre de sanction administrative et sans préjudice des poursuites judiciaires éventuelles, au refus de toute nouvelle demande.

■ donne pouvoir à :

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

- pour déposer à la CCPL la présente demande de subvention, et en conséquence, pour recevoir toute correspondance relative à cette demande.

Fait à, le

Signature du demandeur ou de son représentant

COMPOSITION DU DOSSIER

● Avant le dépôt de votre demande de subvention, vérifiez que votre dossier est complet. Pour cela, il doit comporter :

la présente demande de subvention remplie et signée ;

Le dossier technique, comprenant au moins un devis détaillé descriptif et estimatif correspondant aux travaux, présenté par une ou plusieurs entreprises labellisées RGE inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers ou par un maître d'œuvre, les plans et croquis nécessaires à la compréhension du dossier et la justification des quantités prévues aux devis,

Un plan de financement des travaux incluant notamment les primes perçues en recette (CEE, Prime Energie...), l'ensemble des subventions perçues, aide de la CCPL comprise, ne devant pas excéder 80% du coût HT des travaux

un justificatif de propriété

un justificatif de domicile datant de moins de trois mois

une pièce d'identité en cours de validité

le cas échéant, les autorisations d'urbanisme nécessaires n'ayant pas reçu d'opposition,

un RIB

le règlement signé